

Présentation du rapport d'activité sur la gestion des déchets

Exercice 2023

Données techniques

Exercice 2023

Le 6 avril 2023 : approbation du plan stratégique de prévention et de gestion des déchets

Objectifs principaux :

- la réduction de 10% du poids d'ordures ménagères résiduelles par hab/an entre 2017 et 2026,
- l'augmentation des tonnages de collecte sélective,
- l'augmentation du taux de réemploi, recyclage, valorisation,
- la suppression du recours au stockage.



Axe socle : assurer un service de gestion, de collecte et de traitement performant pour répondre aux besoins des usagers

Axes stratégiques :

- Mettre en œuvre une politique de gestion des biodéchets ambitieuse
- Développer une politique de prévention et de réemploi
- Augmenter la valorisation matière en déchèterie et par la collecte sélective



60 colonnes de collecte des cartons ondulés déployées

- ▶ +34% de cartons ondulés collectés via ce dispositif par rapport à 2022, soit 153 tonnes.



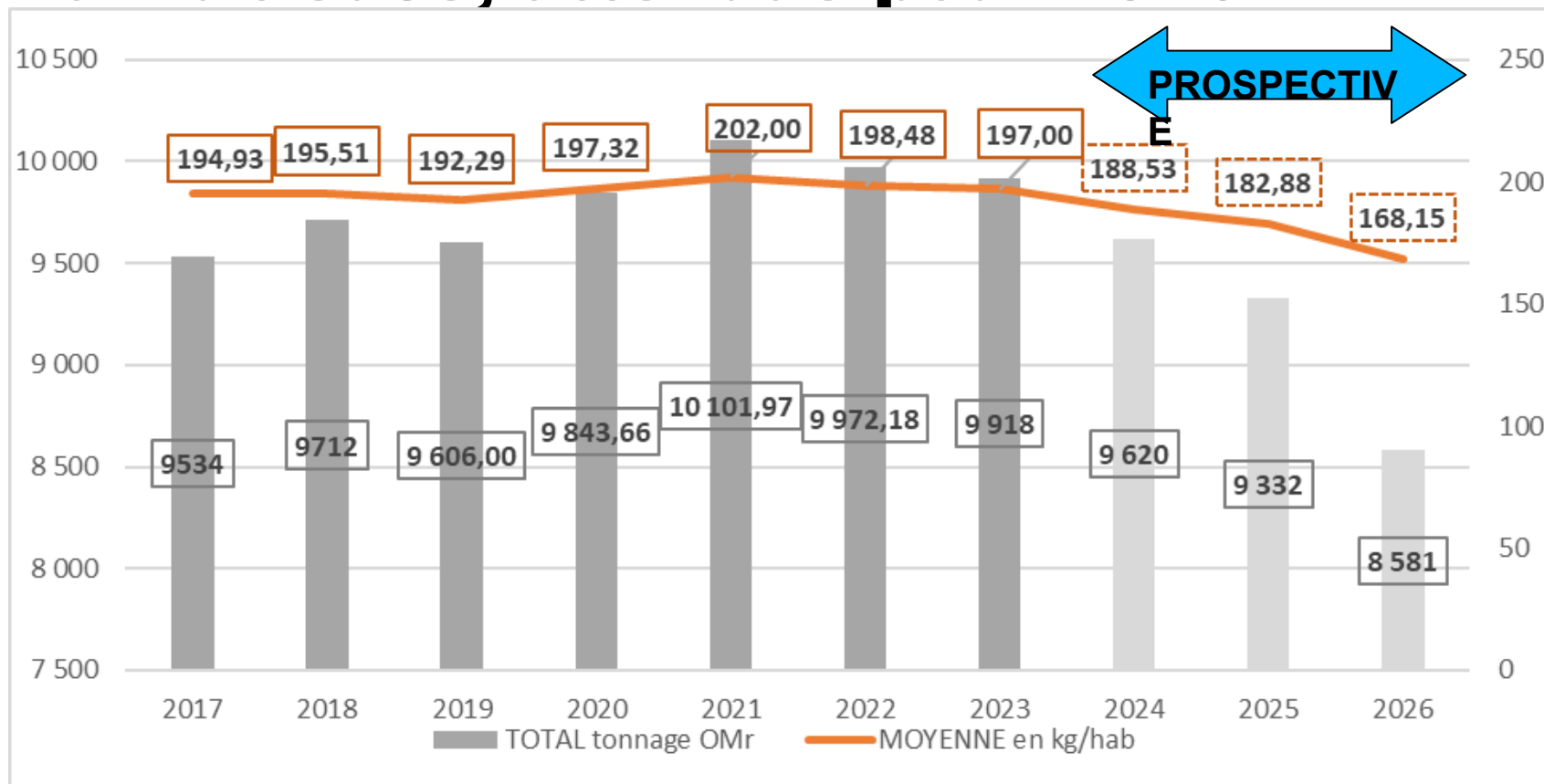
2020 tonnes de déchets verts broyées

- ▶ 1ere campagne de broyage en février 2023: 820 tonnes collectées sur les mois de juillet à octobre 2022. Broyage plusieurs fois reporté car le terrain boueux en fin d'année ne permettait pas l'accès aux tracteurs et engins de broyage
- ▶ 2eme campagne de broyage fin septembre 2023 : 1200 tonnes collectées de juillet à septembre.
- ▶ Etude de gestion locale des déchets verts : fin 2023, des propositions ont été présentées aux élus du COPIL.

50% des dalles de propreté réalisées en 2023, soit 40 points

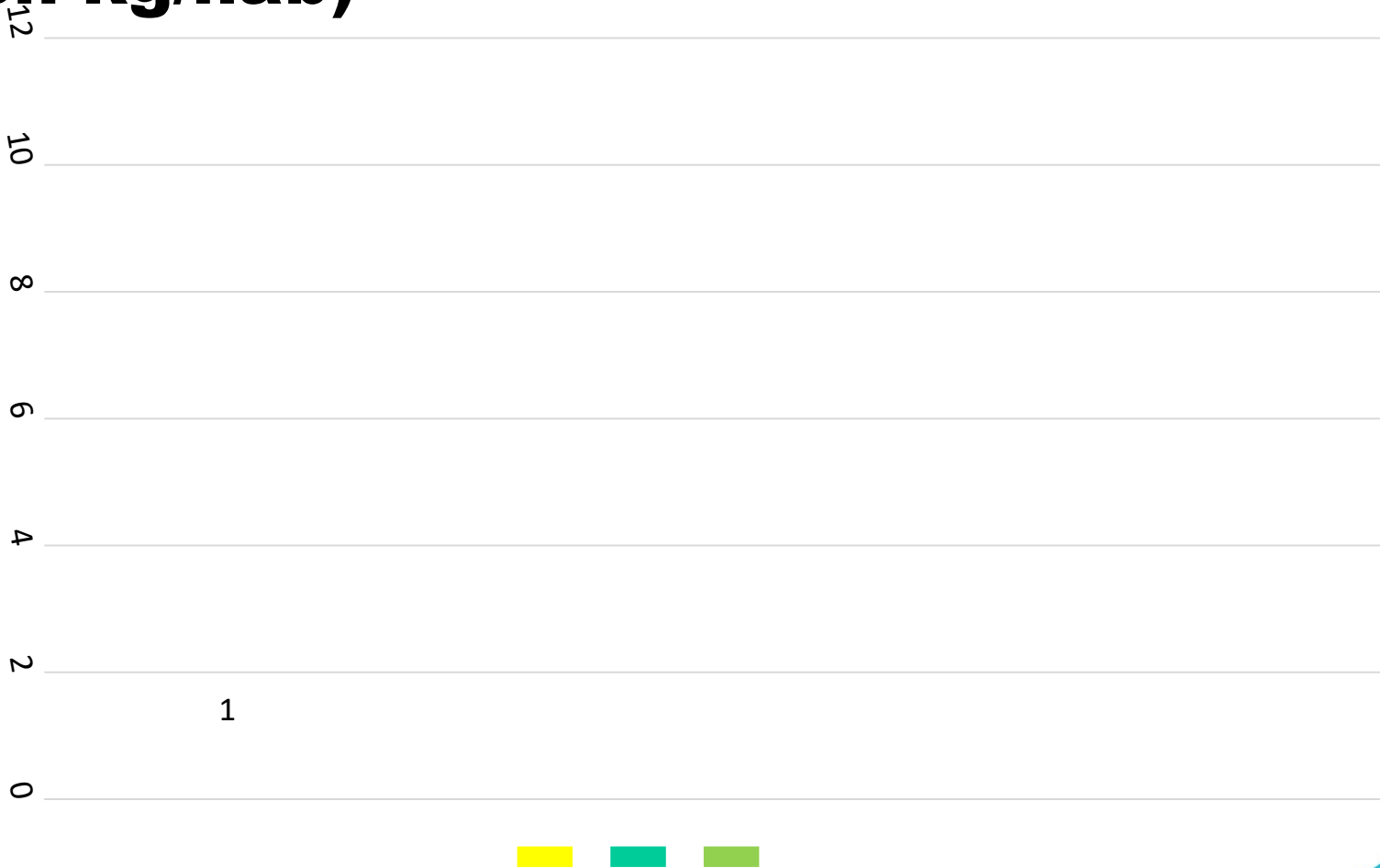
- ▶ Première phase de travaux pour la réfection des dalles de propreté pour les communes de : Quintenas, Ardoix, Vernosc, Roiffieux, Annonay, Villevocance, Vanosc, Le Monestier, St Julien Vocance et Vocance. Le secteur Nord sera réalisé en 2024.

Un plan stratégique qui fixe une prospective de baisse des OMr ambitieuse, attendue pour 2026

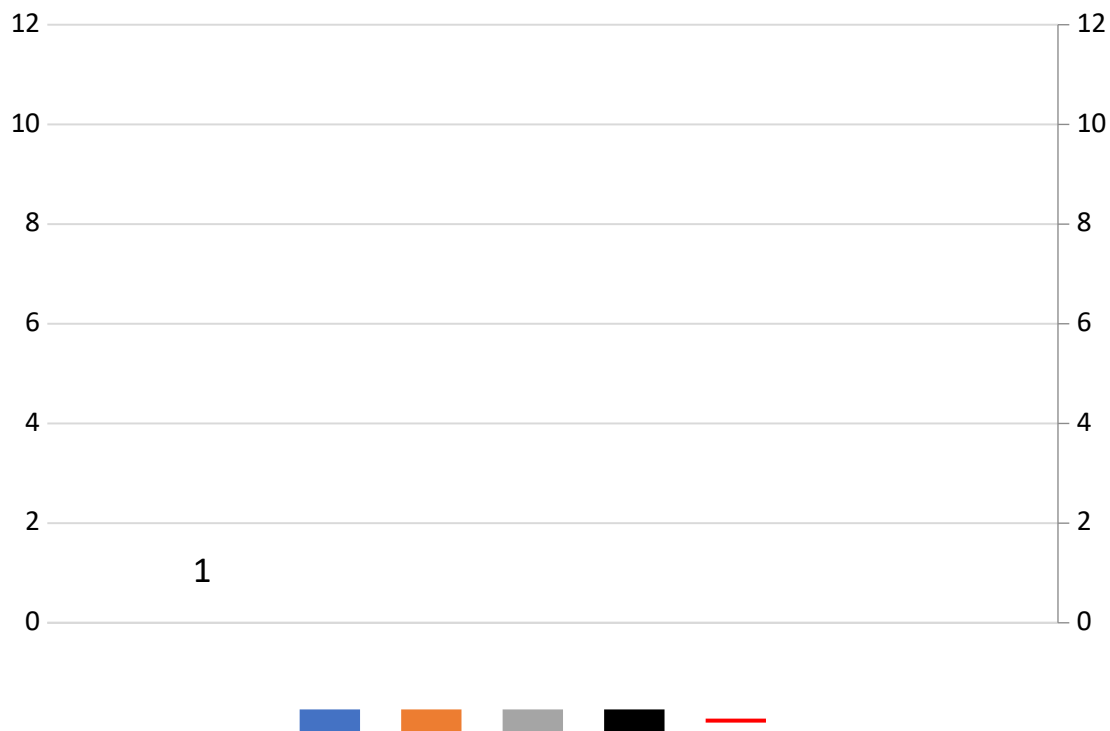


🔗 Stagnation des performances de collecte des OMr

Une stagnation des performances de collecte sélective en verre et emballages (en kg/hab)



305 kg/hab de déchets collectés dans les déchèteries en 2023 (hors pneus et amiante)



- ▶ 14 895 tonnes de déchets collectés dont 1480 tonnes pour les professionnels et communes
- ▶ +15,80 tonnes d'amiante liée
- ▶ +80,55 tonnes de pneus usagés

Données financières

Exercice 2023

**7 012 900 € de
dépenses de
fonctionnement**

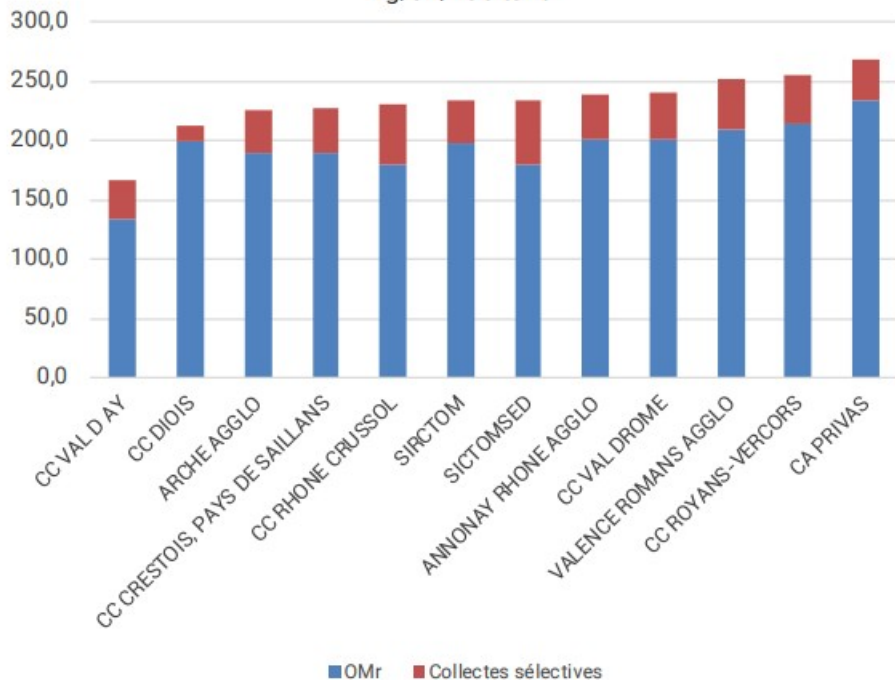
**6 960 259 € de recettes
de fonctionnement**

**620 395 € de dépenses d'investissement
19 297 € de recettes d'investissement**

Essentiel à retenir SYTRAD année 2023

Collecte par EPCI membres du SYTRAD

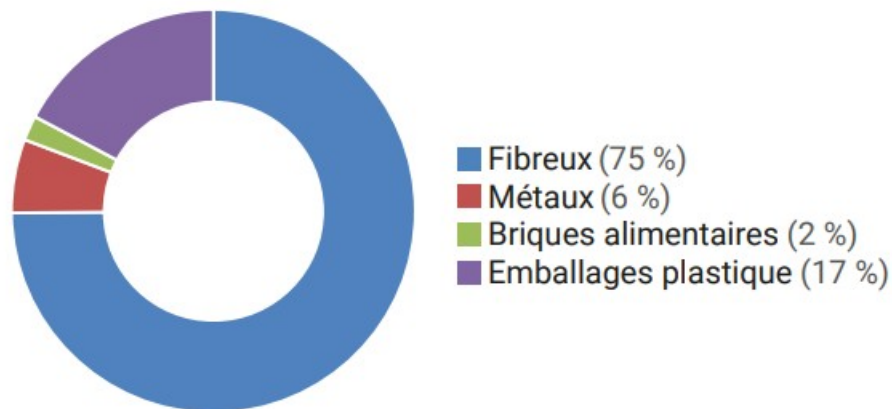
Kg/an/habitant



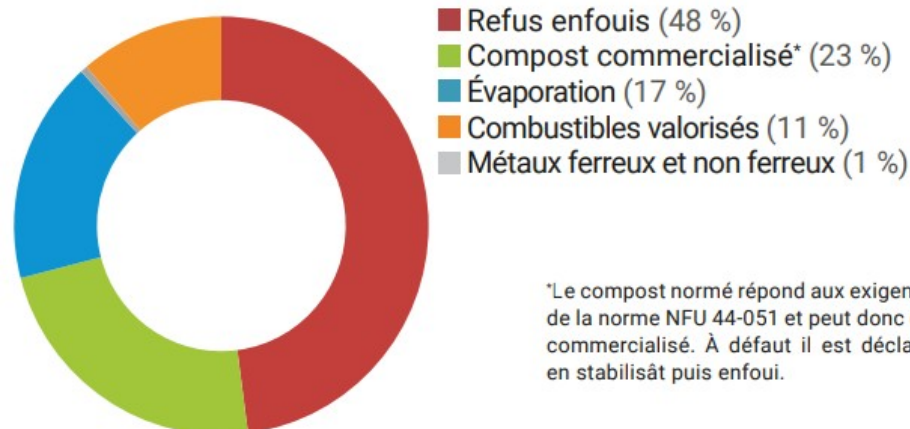
Annonay Rhône Agglo :

- ☹️ 5e producteur d'OMr en kg/hab du SYTRAD
- ☹️ En-dessous de la moyenne du SYTRAD en matière de performance de collecte sélective (colonne jaune et bleue)
- 😊 au-dessus de la moyenne du SYTRAD sur la collecte du verre

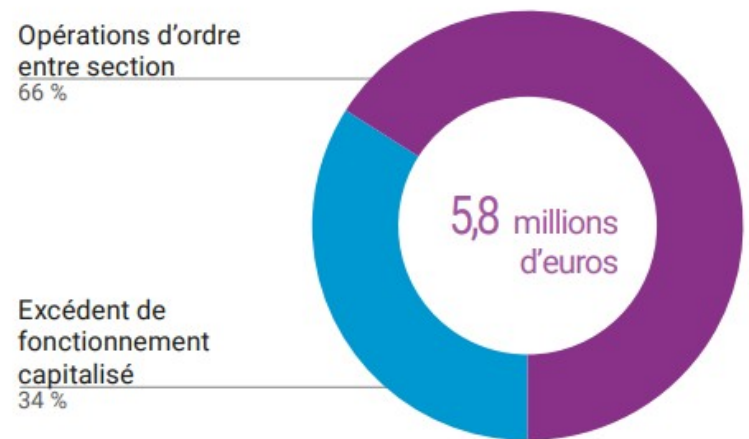
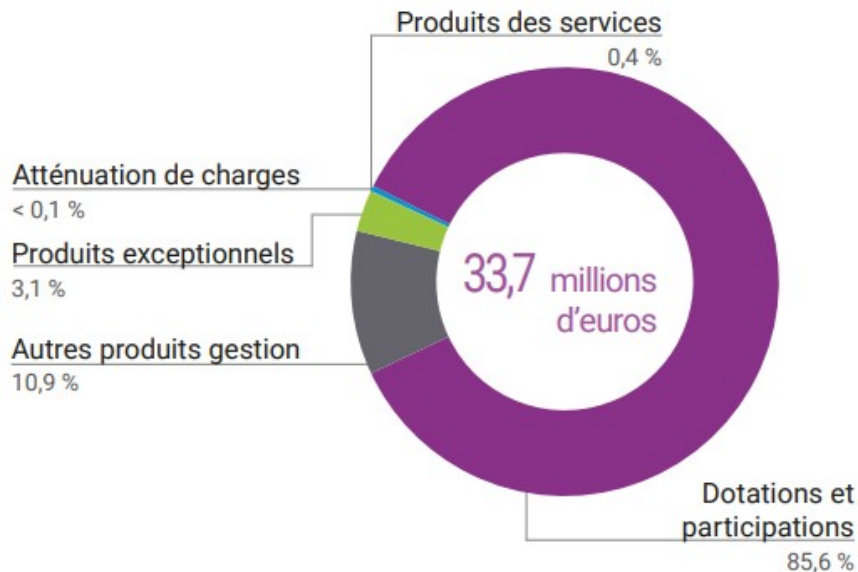
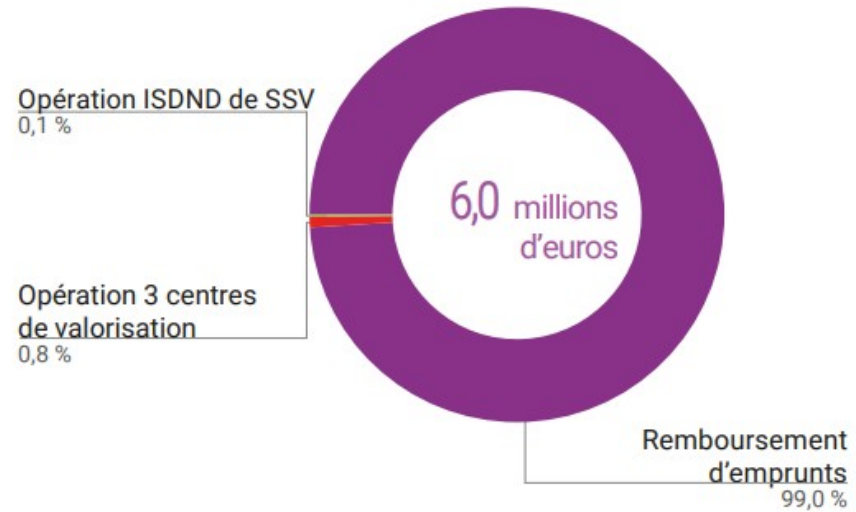
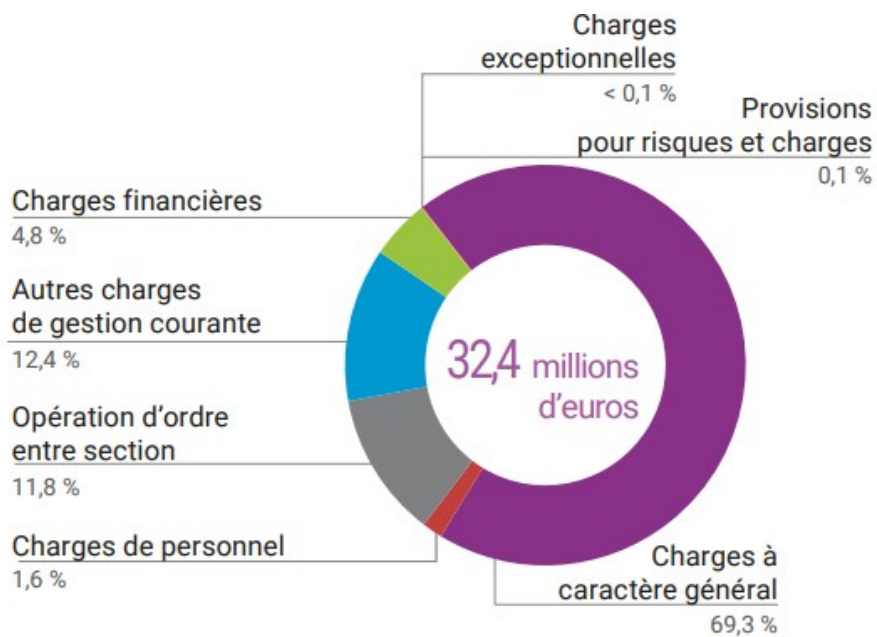
Composition des emballages valorisés



OMr



*Le compost normé répond aux exigences de la norme NFU 44-051 et peut donc être commercialisé. À défaut il est déclassé en stabilisât puis enfoui.



Prévention des déchets

Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

- ▶ En **2020**, Annonay Rhône Agglo et la majorité des autres EPCI membres confient au SYTRAD l'élaboration et le pilotage du PLPDMA
 - ▶ PLPDMA : obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement. Est un programme indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.
 - ▶ La commission consultative d'élaboration et de suivi se réunit tous les ans, le représentant politique pour ARA est Hugo Biolley.
- ▶ Le plan stratégique d'Annonay Rhône Agglo adopté le **6 avril 2023**, décline localement des actions du PLPDMA
- ▶ En **juin 2023** : approbation d'actualisation des actions du PLPDMA délégué au SYTRAD en lien avec les actions du territoire
 - ▶ Axe 1 : développer l'éco-exemplarité dans les services des collectivités
 - ▶ Axe 2 : éviter les déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
 - ▶ Axe 3 : lutter contre le gaspillage alimentaire
 - ▶ Axe 4 : sensibiliser à l'éco-consommation
 - ▶ Axe 5 : encourager le réemploi

Quelques actions concrètes ...

Compostage individuel

Vente de composteurs en plastique : 10€/composteur (70% subventionné par l'Agglo)

Vente de composteurs en bois : 40€/composteur (50% subventionné par l'Agglo)

Objectif : 1000 composteurs individuels / an

Bilan à fin septembre 2024 : environ 800 composteurs distribués



Compostage collectif

Achat de composteurs collectifs fabriqués par un ESAT

Objectif : au moins 15 composteurs par an déployés

Bilan à fin septembre 2024 : 6 à Annonay, 1 à Quintenas, 1 à Peaugres, 1 à St Marcel-lès-Annonay,

à venir : Vocance, St Cyr, St Désirat et 10 à Annonay

Broyeur partagé

Mise en place d'un broyeur intercommunal partagé pour les déchets verts

Réunion d'échange avec les communes intéressées sur les modalités de mise en œuvre et démonstration du matériel en juillet 2023.

Objectif : Réduction des apports des déchets verts en déchèterie et utilisation de la ressource in situ

Bilan à fin septembre 2024: 19 communes formées, peu de réservation

Merci de votre attention